Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
04 MAI 2017
1020
MAIRIE DE ROSANS
PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVÉE
28 AVR. 2017
Bureau du Courrier N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 2 -

Délibération n° 1

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Finances, vote des taux d'imposition**

Les services fiscaux ont envoyé l'état de notification 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale, les allocations compensatrices (+ 15 293 €) et le prélèvement (GIR - 16 387 €).

Compte tenu de l'équilibre du budget 2017 voté, il est proposé de garder les taux d'imposition de l'année 2016, déduction faite des impositions transférées à l'intercommunalité, la communauté de communes Sisteronais-Buëch, CCSB.

	Rappel taux 2016	Proposition taux 2017	Bases prévisionnelles 2017	Produits correspondants
Taxe d'habitation	18,92 %	13,40 %	526 800 €	70 591 €
Taxe foncière (bâti)	26,12 %	26.12 %	421 600 €	110 122 €
Taxe foncière (non bâti)	80,54 %	80,54 %	9 800 €	7 893 €
CFE	18,72 %			
Total				188 606 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

Taxe d'habitation ..... 13,40 %
Taxe foncière (bâti)..... 26,12 %
Taxe foncière (non bâti)..... 80,54 %

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 28/04/2017
Reçu en Préfecture le : 28/04/2017
Publié le : 04/05/2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

COMMUNE : **126 ROSANS**

ARRONDISSEMENT : **05 GAP**

TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE LARAGNE-ORPIERRE**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
28 AVR. 2017

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2016 ① (1)	Taux d'imposition communaux de 2016 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2017 ② (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ③ (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	488 257	13,40	>>>	526 800	70 591
Taxe foncière (bâti).....	418 904	26,12	>>>	421 600	110 122
Taxe foncière (non bâti).	9 829	80,54	>>>	9 800	7 893
CFE.....			>>>		0

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ④	12 416	Total :	188 606
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ④b	>>>		

REÇU LE
14 MAI 2017
1086
MAIRIE DE ROSANS

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 ⑤

187 512	- 15 293	-	-	-	-	-	-		
Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⑥	Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB ⑦	Produit des IFER ⑧	Produit de la CVAE ⑨	TASCOM ⑩	DCRTP ⑪			
			-	+ 16 387	= 188 606	+			
			Versement GIR ⑪	Prélèvement GIR ⑪	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ④b			

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⑫ (7)	(8)	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES ⑫ (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ⑤ (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	13,40	Produit attendu		13,40	13,40	526 800	70 591
Taxe foncière (bâti).....	26,12	188 606	= 1	26,12	26,12	421 600	110 122
Taxe foncière (non bâti).	80,54	188 606		80,54	80,54	9 800	7 893
CFE.....	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	188 606

A **05007 GAP CEDEX**

Le **DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES**

PHILIPPE BAUDIER

le **21 MARS 2017**

Le préfet, Philippe COURT

le 02 MAI 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

A Rosans le 11.04.2017

Le maire,

MAIRIE DE ROSANS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 126 ROSANS

ARRONDISSEMENT : 05 GAP

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LARAGNE-ORPIERRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	13 642
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	399
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	1 198
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	54
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	1 163
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	2 246

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER (8)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau national (13)	Taux moyens communaux de 2016, au niveau départemental (14)	Taux plafonds 2017 (15)	Taux 2016 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col.15 – col.16) (17)
Taxe d'habitation.....	24,38	19,56	60,95	>>>	60,95
Taxe foncière (bâti).....	20,85	27,97	69,93	>>>	69,93
Taxe foncière (non bâti).	49,31	109,61	274,03	>>>	274,03
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 :

national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 3 -

Délibération n° 2

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

REÇU LE
11 MAI 2017
1092
MAIRIE DE ROSANS

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Ancienne gendarmerie,** désaffectation, déclassement

La notaire de Serres a rappelé les procédures particulières à respecter quand la commune souhaite vendre ses biens ayant appartenu au domaine public.
Le bail des locaux de la gendarmerie de Rosans a été dénoncé par le commandant du groupement de gendarmerie départementale au 1er trimestre 2016.
Les locaux sont principalement composés de deux bâtiments :
- Bâtiment A avec bureaux au rez-de-chaussée et deux logements de fonction de type F5 au premier étage
- Bâtiment B avec quatre logements de fonction de type F4, deux en rez-de-chaussée, deux au premier étage

La brigade Serres-Rosans s'est repliée sur Serres. La caserne a été restituée à la commune le 26 mars 2016.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
CONSTATE le départ des services de gendarmerie et des gendarmes logés à Rosans et la désaffectation des bâtiments communaux parcelle E 1218
DÉCLARE par conséquent que ces bâtiments peuvent être déclassés et passer du domaine public au domaine privé

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 9.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 4 -

Délibération n° 3

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

REÇU LE
11 MAI 2017
1092
MAIRIE DE R

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Ancienne gendarmerie,** vente d'un logement, choix d'un acquéreur

Madame Virginie Trautwein et Monsieur Quentin Briac ont fait un courrier à la maire, ils ont déclaré avoir l'intention d'acheter un des logements de type F4 situé dans le bâtiment B des locaux désaffectés de l'ancienne gendarmerie

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE la maire à signer les actes concernant la vente d'un logement à Virginie TRAUTWEIN et Quentin BRIAC au prix de 65 000 €

AUTORISE la maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la création d'une co-propriété

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 3.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 5 -

Délibération n° 4

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

REÇU LE
11 MAI 2017
1092
MAIRIE DE ROSANS

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Travaux** d'accessibilité, nouvelle maison médicale, garages, choix des entreprises

Pierre Michel, premier adjoint, présente deux dossiers envoyés à la concurrence :

1 Travaux d'accessibilité dans divers lieux publics et aménagement de la nouvelle maison médicale (rapport d'analyse des offres préparé par le centre de gestion suite à l'ouverture des plis du 9 mars 2017)

Désignation travaux	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie	SARL THOMAS	15 145,00 €
Menuiserie alu	EURL ST LOUP	7 611,00 €
Menuiserie	EURL ST LOUP	11 611,00 €
Cloisons	SARL MAF	1 995,00 €
Electricité	SCOP AVENIR RADIO	12 850,00 €
Plomberie	SARL ALPES AGENCEMENT SANITAIRES	11 911,00 €
Carrelage	SARL MAF	18 716,40 €
Signalétique	MANILUX SIGNALETIQUE	2 466,80 € Option 1 : 850,00 € Option 2 : 1 426,40 €

2 Garages communaux

Désignation travaux	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie	Construire en Provence	43 806,10 €
Menuiserie alu	EURL ST Loup	6 036,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE la maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus mentionnées

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 9.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 6 -

Délibération n° 5

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU LE
11 MAI 2017
1032
MAIRIE DE ROSANS

Objet : **ONF, assiette des coupes 2018**

Lionel Tardy, conseiller municipal, donne lecture au conseil de la lettre du responsable du service Forêt de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

1 Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après,
2 Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
3 Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Année prévue aménagement	Année proposée ONF	Année décidée par la mairie
2	SF	43	0,48	Non	2018	Supp	Supp
7	SF	255	2,83	Oui	2018	2020	2018
8	SF	109	1.21	Non	2018	Supp	2020

Commercialisation : affouage

4 Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Certains affouagistes ont travaillé correctement et fini leur lot dans les temps et ont même repris des coupes à ceux qui ne les avaient pas faites, repousser la date pour les futures coupes affouagères les pénaliserait.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 9.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.4.2017

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 7 -

Délibération n° 6

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

REÇU LE
11 MAI 2017
1092
MAIRIE DE ROSANS

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Vente terrains de Pigerolles,** inversion des numéros de parcelles vendues à Florent et Serge FITE

Dans la délibération prise le 1er septembre 2016, une inversion s'est glissée dans les numéros des parcelles vendues à Florent et Serge FITE.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
RECTIFIE la délibération du 1er septembre 2016 dans le sens que la parcelle F 937 (30 825,00 €) est vendue à Monsieur Florent FITE et la parcelle F 938 (30 950,00 €) à Monsieur Serge FITE

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 9.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 8 -

Délibération n° 7

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU LE
11 MAI 2017
1092
MAIRIE DE ROSANS

Objet : **Loyers 2017**

Les contrats de locations comprennent souvent un indice de révision annuel.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
DECIDE de ne pas appliquer de révision pour les loyers en 2017 à l'exception du bail emphytéotique administratif du plan d'eau

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 9.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
11 MAI 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 9 -

Délibération n° 8

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 06-04-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU LE
11 MAI 2017
1092
MAIRIE DE ROSANS

Objet : **Plan d'eau,** saison 2017, surveillance par le SDIS

Le service départemental d'incendie a demandé si la commune souhaitait reconduire la convention de surveillance de baignade pour la saison 2017 et si oui de préciser les dates d'ouverture et de fermeture de la surveillance. Cette année le 1er juillet tombe un samedi.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE la maire à signer la convention pour la surveillance de baignade avec le SDIS du samedi 1er juillet au dimanche 27 août 2017.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 9.5.2017
Reçu en Préfecture le : 11.5.2017
Publié le : 11.5.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE 16 MAI 2017 1123 MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE 15 MAI 2017 Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2017 - 15 h 00 – Point 10 -

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 06-04-2017

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Mme Annie Ponson a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signatures du maire dans le cadre des délégations du conseil

Décisions prises par la maire suite à la délégation du 6 mai 2014, alinéa 5, concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Objet	HT
Convention tripartite Météo France Département d'occupation station météo quartier des Coings durée 3 ans à compter du 01-07-2017	gratuit

Décisions prises par la maire suite à la délégation du 16-03-2017, alinéa 4, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Date	Entreprise	Objet	HT	Total marché HT
17-03-2017	Directinox	Matériel cuisines salles polyvalentes	3 744,18 €	
30-03-2017	EURO NEGOCES	Grillage station d'épuration	1 943.67 €	
07-04-2017	Avenir Radio	Remplacement VMC sanitaire camping	695,00 €	
29-03-2017	Cyrille Chagny	Entretien des deux chaudières	382,00 €	
06-04-2017	Arch'écho	Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre	5 271,03 €	56 935,63 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 12.05.2017
Reçu en Préfecture le : 15.05.2017
Publié le : 16.05.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 18.04.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)